



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

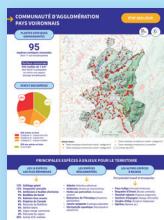
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymbHII, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

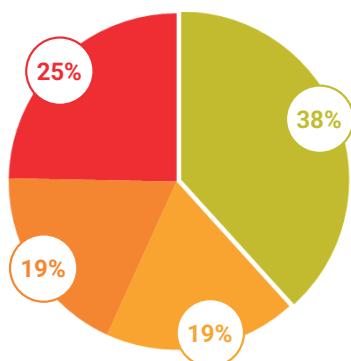
106

espèces exotiques recensées
dont 25 non envahissantes

Surface concernée

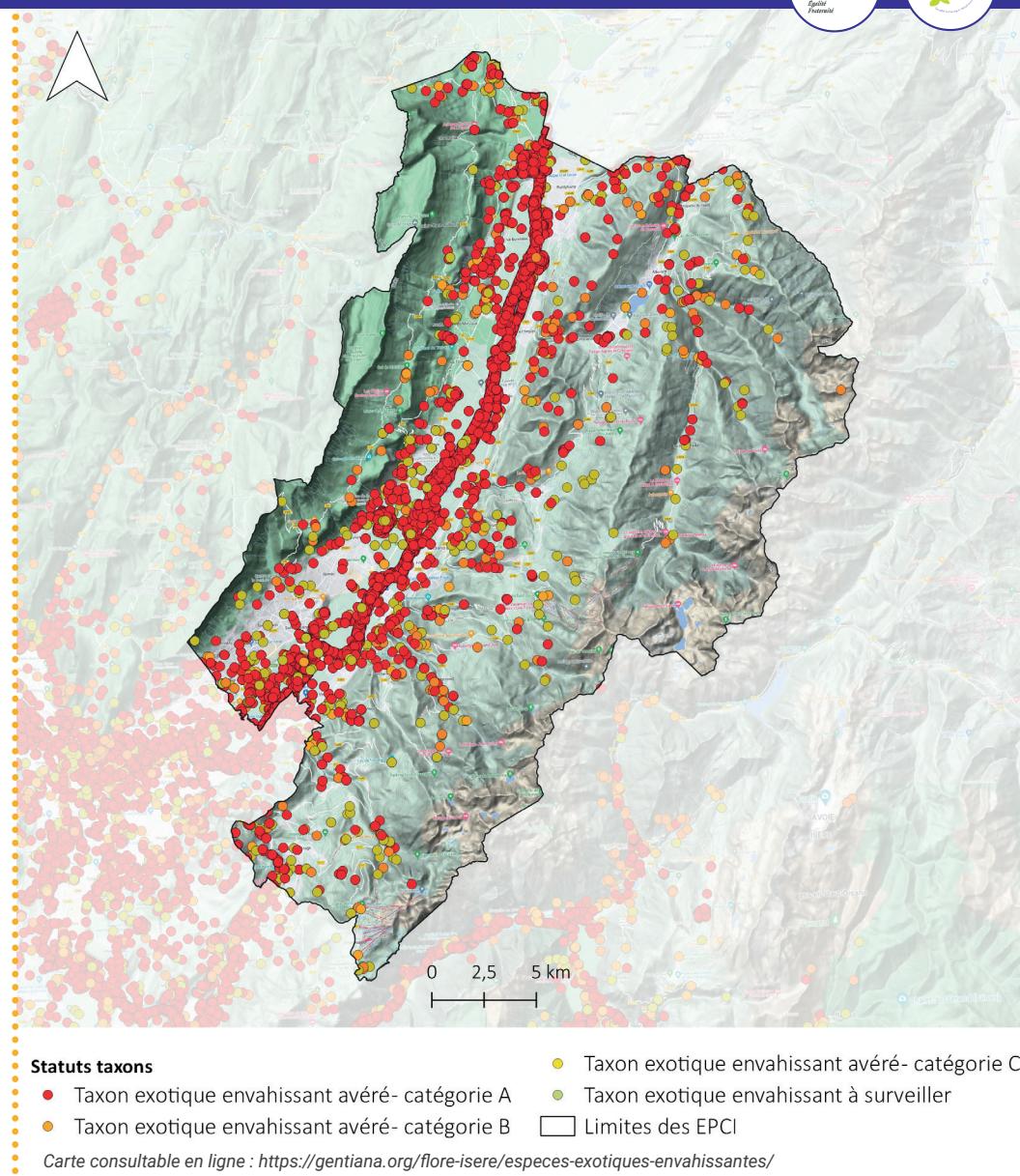
822 mailles de 1 km²
dont 48,91 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 12% Buddléia de David
 - 10% Vergerette annuelle
 - 9% Robinier faux-acacia
 - 8% Solidage géant
 - 6% Érigéron du Canada
 - 5% Renouée du Japon
 - 5% Renouée de Bohême
 - 5% Mélilot blanc
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 3% Balsamine de l'Himalaya
 - 35% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
 - Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de la Rolande, marais de Montfort, bois de la Bâtie
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais des Sailles, marais de la Rolande, forêt alluviale de Chapareillan, boisements marécageux de Barraux, marais de Montfort
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Lac de Bey et lac Froment, les Martinons, le marais de la Rolande et du Maupas, le marais des Sailles, le marais de Montfort, le marais de la Frette, les marais Chauds et Montrond, le marais des Seiglières, zone humide des Gaudes
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses et coteaux secs	Marais de Montfort, marais de la Rolande, le long de l'Isère, bois de la Bâtie, île Arnaud, forêt alluviale de Barraux

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Le long de l'Isère, marais de Montfort, zone humide de la Rolande et du Maupas, marais des Sailles
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) ; Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	ENS du bois de la bâtie, marais de Montfort, zones humides de la Rolande et du Maupas
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	ENS du bois de la Bâtie, le long de l'Isère (les Cloyères), zones humides de la Rolande et du Maupas
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise principalement les bords de route, les lisières et les milieux anthropisés. Surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches et les prairies de montagne	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Long de l'Isère, marais des Sailles, marais de Montfort, bois de la Bâtie
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Roquette d'Orient (<i>Bunias orientalis</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Peu de stations recensées : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, zones humides, prairies d'intérêt)	Présence à proximité de l'ENS de l'Arselle et du marais de Montfort.
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>) ; Elodée de Nuttal (<i>Elodea nuttallii</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Marais de Montfort
Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) , Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations	1 station en milieu naturel sur l'ENS du marais de Montfort
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	À proximité de l'étang Pacific
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tourbière du Cirque du lac du Collet
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches, coteaux)	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Marais des Seiglières, marais de Montfort
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Montfort
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)	
Barbon à noeuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux. Principalement présente en bord de l'E712 et non signalée en milieux naturels.	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et alluviaux pionniers, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques	
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	
Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatatum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	ENS du Bois de la Bâtie
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	ENS du Bois de la Bâtie
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux. Renseigné actuellement surtout dans des milieux anthropiques remaniés	
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	ENS du marais de Montfort
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestier et prairiaux	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓			
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	2,92
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,12
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	5,72
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	3,16
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	3,53
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,24
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,73
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	5,84
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	4,87
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,55
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	7,06
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,49
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	1,22
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,85
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	24,57
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	1,58
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,61
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,24
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,73
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	3,53
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	6,81
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	12,90
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,49
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	0,49
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,12
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,24
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	3,28
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,61
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	9,73
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,12
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	0,61
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,14
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,73
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	3,41
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,22

Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	9,85
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,61
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	11,19
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	18,86
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	1,34
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	0,97
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	2,19
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	16,42
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	5,84
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,36
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,36
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,24
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	20,56
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	7,79

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	3,65
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,12
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	0,49
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Sympyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,49
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,24
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,12
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,12
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,85
Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,36
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	1,95
Euphorbe couchée	<i>Euphorbia nutans</i> Lag., 1816	D1	0,61
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	5,60
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,85
Euphorbe rampante	<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	D1	0,12
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,70
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	0,61
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	8,64
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	5,35
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,35
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	8,15
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,61
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	7,18
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,61
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,12
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	3,65
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	2,07
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	1,09
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,19
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	1,34
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,43
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,12

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>